



Le Maire de DRUELLE BALSAC

DRUELLE, le 05 juin 2023

Objet : Convocation

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil Municipal le :

➤ **Lundi 12 juin 2023 à 20h30 à la mairie**

Ordre du jour :

1. Prix de vente repas cantine année scolaire 2023-2024
2. Services périscolaires : tarifs et règlement 2023-2024
3. Marché 2021-05 reconstruction de la mairie- avenant n°2 lot 2 : gros oeuvre
4. Marché 2021-05 reconstruction de la mairie – avenant n° 1 lot 12 : Electricité »
5. Adhésion groupement commande avec SIEDA pour le gaz naturel et l'électricité
6. Adhésion groupement de commande entretien éclairage public
7. Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité
8. Bail local Abbas
9. Questions diverses

Dans l'hypothèse où votre emploi du temps ne vous permettrait pas d'assister à cette séance du conseil, je vous rappelle que vous avez la possibilité de donner procuration à l'élu de votre choix.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Patrick GAYARD

NB : Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseil municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. »